

Crédit agricole—Loi

Je pourrais vous citer d'autres exemples, mais j'espère que le ministre trouvera ma proposition acceptable. Voyons si nous ne pouvons supprimer toutes ces formalités administratives qui empêchent les jeunes—ceux-là même que nous cherchons à aider—de profiter des terres. Laissons les générations plus âgées faire ce qu'elles veulent de leurs propres fermes. C'est une question que j'ai sur la conscience. Du temps que j'étais ministre en 1962, j'ai essayé d'introduire ce changement. J'en ai saisi à deux reprises le comité consultatif de la Société du crédit agricole, qui l'a rejeté coup sur coup. Depuis lors, j'ai regretté de n'avoir pas utilisé des pouvoirs que le peuple m'avait donnés pour l'imposer. Cette mesure législative serait maintenant en vigueur depuis 20 ans. J'exhorte le ministre à échapper au fardeau que je porte faute d'avoir offert cette aide à nos jeunes. Je sais qu'il faut des comités consultatifs. Mais ce ne sont que des comités consultatifs et non pas nos maîtres; c'est aux électeurs canadiens que nous avons des comptes à rendre.

La même chose est arrivée au ministre de l'Agriculture d'Ontario. Il a proposé un programme permettant aux jeunes agriculteurs de faire l'élevage du bétail, à condition de le faire pendant sept ans, après quoi il leur remettrait une bonne partie de leur dette d'établissement. Son conseil consultatif a refusé. J'ai eu ma chance, il y a treize ans, et j'ai essayé de faire adopter cette proposition. Il y a treize ans que je m'en repens et je lui souhaite de ne pas avoir à en faire autant.

Il est grand temps que l'on progresse dans ce domaine du prêt et que l'on cesse de vouer un culte aux valeurs actives. D'autres organismes, d'autres groupes d'intérêts l'ont fait. En Californie, la Banque d'Amérique a établi ses opérations bancaires sur le principe du prêt en fonction des liquidités, de la capacité de gain de l'emprunteur. J'aimerais que l'on fasse ainsi pour les jeunes Canadiens désireux de faire de l'agriculture. Si c'était important il y a treize ans, quand le prêt agricole moyen était de \$10,000 environ, c'est encore plus important de nos jours, quand il est généralement de l'ordre de \$45,000 et peut aller jusqu'à \$150,000. Ce n'est pas le montant du prêt qui écrase l'emprunteur. C'est l'intérêt qu'il doit payer, en raison des taux élevés fixés par le gouvernement, avec ses mesures inflationnistes. Il en résulte que, sur une période de 30 ans, un jeune agriculteur remboursera \$3, en intérêts en plus de chaque dollar qu'il aura emprunté; en d'autres termes, s'il emprunte \$100,000, il sait qu'il aura à rembourser \$300,000 de plus au titre des intérêts en vertu du système actuel.

Je ne dis pas qu'à l'avenir la productivité agricole ne pourra pas se le permettre, mais cela signifie que 75 p. 100 des efforts d'une personne servent à payer les intérêts alors que seulement 25 p. 100 servent à rembourser l'argent emprunté. C'est la même chose qui se produit lorsqu'une personne achète une maison: le prix en ce moment à Toronto est de \$57,000. L'acheteur aura \$150,000 de plus à payer en intérêts. Voilà la logique de l'économie caractérisée par de grandes concentrations de capitaux dans laquelle nous vivons.

J'espère que le ministre est sincère lorsqu'il affirme qu'il faut aider les jeunes agriculteurs, peu importe s'ils sont de la campagne ou de la ville. A cause de l'accent qui est mis aujourd'hui sur la connaissance des techniques commerciales, certains de nos meilleurs agriculteurs viennent des villes. Nous avons par le passé laissé ces personnes de côté et, bien souvent, elles ne pouvaient obtenir aucun secours. Ce bill fait un grand pas en avant. Un jeune homme peut, s'il le désire, continuer à travailler en ville mais, s'il est établi qu'il a l'intention de devenir

agriculteur à temps plein, on peut lui prêter de l'argent. Je l'ai dit, c'est un bien grand pas en avant. J'espère que nous pourrions y ajouter la proposition que je viens de faire, soit de supprimer cette exigence stupide relative à l'actif. Cette exigence exclut neuf jeunes hommes sur dix qui voudraient s'établir dans des fermes aujourd'hui. Seulement un sur dix a un oncle ou un père agriculteur.

● (1440)

A la tribune aujourd'hui se trouve un agriculteur qui a trois fils et qui a déjà immobilisé ses avoirs pour en établir deux. Son troisième fils est prêt à s'établir aussi, mais il est encore jeune et il veut rester dans l'agriculture. Il aide en même temps un jeune voisin. Je sais que c'est un jeune agriculteur parce qu'il a le même âge que moi, mais il a trois fils et un jeune voisin qui désirent devenir agriculteurs. Tous ses avoirs seront immobilisés aussi longtemps que ses fils paieront leurs dettes. Je plaide donc non seulement pour les fils, mais aussi pour leur père.

Deuxièmement, outre l'idée de consentir des prêts en fonction des possibilités dans des secteurs qui n'ont subi à peu près aucune perte dans le passé, je propose que nous adoptions une nouvelle méthode de remboursement. Si un agriculteur adhère à un régime, surtout un régime d'élevage de bétail qui signifie que l'agriculteur doit payer pendant cinq ou sept ans avant de commencer à faire prospérer son entreprise, le gouvernement ne devrait pas exiger de remboursement pendant cette période. Plus tard, lorsque l'agriculteur a des liquidités, il devrait pouvoir d'abord en déduire ses frais d'exploitation et un montant convenu pour ses frais de subsistance. Le reste du revenu serait considéré comme net.

Je sais que le ministre des Finances (M. Turner) et ses conseillers s'opposent énergiquement à cette proposition, mais je sais aussi qu'elle est raisonnable du point de vue actuariel. Si le gouvernement permet à l'agriculteur de payer d'abord ses frais d'exploitation et de subsistance, il sera remboursé plus rapidement s'il prélève 15 p. 100 des bénéfices nets au lieu de 6 p. 100 d'intérêt. Si le taux d'intérêt est de 8 p. 100, il faudra peut-être prélever 18, 19 ou 20 p. 100 des 82 ou 80 pour 100 pour obtenir un remboursement; mais le jeune homme qui a emprunté cette somme énorme serait tranquille et saurait qu'il peut pourvoir aux besoins de sa famille et payer ses frais d'exploitation et, lorsqu'il obtiendra des liquidités, il ne s'opposera pas à verser de 15 à 18 p. 100 de ses bénéfices à la Société du crédit agricole qui lui aura prêté l'argent. Le rapport entre les pourcentages devrait être déterminé, et la Société est capable de faire ce calcul.

Ce nouveau mode de remboursement signifierait que les agriculteurs ne perdraient pas tout leur avoir ou leur ferme advenant une période de deux ou trois mauvaises années, comme il arrive aux éleveurs de bétail à l'heure actuelle. Quand les récoltes et les rentrées de caisse sont exceptionnellement bonnes, comme elles l'ont été il y a deux ou trois ans dans l'industrie du bétail, un remboursement de 15 à 18 p. 100 des bénéfices nets au gouvernement constituerait un remboursement beaucoup plus important qu'un taux d'intérêt de 6 ou 7 p. 100 sur l'emprunt. Comme je l'ai signalé, on a adopté ce système en Malaysia et on peut le faire ici. Le ministre devrait en discuter avec le ministère des Finances pour voir si c'est possible.

Il est bien entendu que nous parlons des jeunes, mais combien demanderont un prêt? J'ai examiné les tableaux et, à mon avis, au début, au plus deux ou trois mille jeunes demanderont des prêts, et ce nombre augmentera peut-être d'un millier par année, mais je me trompe peut-être. Selon